



MAIRIE de SAINT-FOLQUIN

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal

Réunion du mardi 28 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 28 janvier à 19h00, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de monsieur Yves ENGRAND, maire, en suite de convocation en date du 20 janvier 2020 dont un exemplaire a été affiché en mairie.

Présents :

Mesdames et messieurs, Yves ENGRAND, Daniel DENOLF, Thierry POLLAERT, Marie-José PECQUEUX, Michel POULINOT, Brigitte CHARLET, Monique AGEZ, Chantal DEBOUDT, Alain CZAPNICK (à partir de la 2^{ème} délibération), Xavier BISCARAS, Jeanine GUÉANT, Jérôme JOAN, Arnaud VANTHOURNOUT, Séverine VASSEUR, Michel WELMAN.

Représentés :

Sans objet.

Absents-excusés :

Mesdames et monsieur, Anne-Christine BEURET, Françoise GRÉMAIN, Jacques-André DELACRE, Stéphanie LHERBIER.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h10.

Madame Chantal DEBOUDT est nommée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal mercredi 18 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Convention de Forfait Communal – École privée du Sacré-Cœur en 4^{ème} délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Classes de neige – février 2020 : participation communale
- Demande à la C.C.R.A. pour appliquer la participation communale pour le financement des investissements (exercices 2019-2020 : assainissement collectif)
- Approbation des statuts du Syndicat A.GE.D.I.

1^{ère} délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale de 9180,00 €.

2^{ème} délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la C.C.R.A. pour l'application de la participation communale concernant le financement des investissements sur la facture d'assainissement, et indique que la demande est réalisée pour les exercices 2019 (base de 0,46 € H.T. / mètre cube, part fixe de 6,67€), 2020 (base de 0,4641 € H.T. / mètre cube, part fixe de 6,73€) et suivants, conformément à la tarification votée chaque année par le Conseil Communautaire.

3^{ème} délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuve le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert, approuve la modification de l'objet du syndicat.

4^{ème} délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la Convention de Forfait Communal (2020 à 2023), précise que les moyens humains et financiers seront définis à l'occasion du vote du Budget Primitif 2020.

La séance est levée à 19h50.

Fait à Saint-Folquin, le 30 janvier 2020.
Affiché le 31 janvier 2020.

Le Maire,
Yves ENGRAND